

Image not found or type unknown



Pension alimentaire pour un enfant illégitime

Par **psepse**, le **15/10/2008** à **18:31**

J'ai un ami qui est marié et a 2 enfants (avec sa femme)...nIl a eu autre enfant "illégitime", et la mere de ce dernier lui demande une pension alimentaire...(il a 3 ans)rnJe voudrais connaître toutes les différentes démarches concernant l'attribution de la pension, etc.....rnMerci pour vos futures réponses.....

Par **Marion2**, le **15/10/2008** à **18:46**

Bonsoir,rnSi votre ami n'a pas reconnu cet enfant, il n'a aucune obligation de verser une pension alimentaire. rnEn revanche, la mère de cet enfant peut engager une démarche en reconnaissance de paternité.rnCordialement